



MEDD

REPUBLIQUE DE GUINÉE
Ministère de l'Environnement et du
Développement Durable



Guinée

Points de Revendications pour l'Amélioration des Conditions de vie des Conservateurs de la Nature en Guinée

1. **Revue des salaires** : Nous sollicitons une augmentation significative des salaires de l'ensemble des conservateurs de la nature en reconnaissance de leur dévouement et de leur service continu depuis 2013. Cette augmentation doit être suffisante pour garantir des conditions de vie décentes
2. **Application immédiate de la nouvelle nomination en grade** : Nous demandons que la nouvelle nomination en grade, effectuée en octobre 2022 et devant entrer en vigueur à partir du 1er janvier 2023, soit appliquée immédiatement pour que les conservateurs de la nature puissent bénéficier des avantages correspondants
3. **Paiement des arriérés de salaires** : Nous exigeons le paiement intégral des arriérés de salaires accumulés depuis le 1er janvier 2023 jusqu'au 30 Septembre 2023 pour tous les conservateurs de la nature, conformément à la législation du travail en vigueur.
4. **Application immédiate des rémunérations du Statut particulier** : Nous revendiquons l'application et une augmentation significative des primes pour tenir compte des conditions de travail difficiles et des risques associés à notre travail de préservation de la nature en Guinée selon l'article 25 du statut particulier des conservateurs:
 - ✓ Le salaire de base indiciaire ;
 - ✓ L'allocation familiale ;
 - ✓ L'indemnité de logement ;
 - ✓ L'indemnité de transport ;
 - ✓ L'indemnité de mission ;
 - ✓ L'indemnité de rendement ;
 - ✓ La prime de risque ;
 - ✓ La prime d'isolement.
5. **Amélioration des conditions de travail** : Nous insistons sur la nécessité d'améliorer les conditions de travail, notamment en fournissant un équipement adéquat en garantissant la sécurité sur le lieu de travail.
6. **Transparence et communication** : Nous exigeons une meilleure communication de la part de nos chefs hiérarchiques concernant, les évolutions salariales et les changements de grade, pour renforcer la confiance du personnel du corps paramilitaire des conservateurs de la nature.
7. **Formation et développement** : Nous revendiquons un accès accru à des programmes de formation continue et de développement professionnel pour renforcer les compétences et performances des conservateurs de la nature.
8. **Équité en matière de promotion** : Nous exigeons une politique de promotion basée sur le mérite, l'expérience et la performance, afin de garantir les promotions accordées de manière équitable et transparente.
9. **Participation aux décisions stratégiques** : Nous demandons la participation des conservateurs de la nature aux décisions stratégiques qui ont un impact sur notre travail.
10. **Égalité des chances et lutte contre la discrimination** : Nous revendiquons une politique de non-discrimination et d'égalité des chances, ainsi que des mesures pour lutter contre toute forme de discrimination au sein de notre service.
11. **Reconnaissance de l'importance du travail** : Nous exigeons que l'état sous couvert voie hiérarchique reconnaisse publiquement l'importance de notre travail dans la préservation de l'environnement et de la biodiversité en Guinée.
12. **Assurance santé et avantages sociaux** : Nous revendiquons une amélioration des prestations d'assurance santé et d'autres avantages sociaux, tels que l'assurance maladie et la retraite.
13. **Révision du statut particulier du Corps paramilitaire des conservateurs de la nature**:
 - ✓ Le statut particulier en général
 - ✓ Annulation de la hiérarchie C dans le statut
14. **Garantie de non-répercussion** : Nous exigeons une garantie que les conservateurs de la nature ne subiront aucune répercussion ou représailles pour avoir participé à la revendication du respect du statut particulier ou exprimé leurs préoccupations légitimes.